L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Le coût de l'enquête, calculée d'après les dossiers, est de 35c. par brochure.

- 2. Maintes fois, les ministres ont signalé le souci du gouvernement au sujet du prix élevé des médicaments. Même si des données comparatives sur les prix des médicaments sont fournies régulièrement au personnel sanitaire, dans le Bulletin Rx, expédié aux médecins, pharmaciens, vétérinaires et dentistes, il a paru souhaitable de fournir aussi des renseignements sur le coût des médicaments directement aux consommateurs, afin qu'ils puissent faire des économies en comparant les prix.
- 3. Les intérêts des consommateurs défavorisés du Canada préoccupent à la fois le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministère de la Consommation et des Corporations. C'est le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui s'est chargé de l'enquête menée en janvier de cette année.

LES RAVISSEURS FELQUISTES ET LE TRÉSOR PUBLIC

Question nº 106-M. Fortin:

- 1. Le gouvernement a-t-il fait des dépenses relativement aux ravisseurs felquistes déportés à Cuba et, dans l'affirmative, combien a-t-il dépensé à ce titre?
- 2. Le gouvernement doit-il verser des compensations à Cuba en ce qui concerne ces personnes et dans l'affirmative, combien doit-il verser annuellement à ce titre?
- L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Non, le gouvernement canadien n'a fait aucune dépense relativement aux ravisseurs felquistes.
- 2. Non. le gouvernement canadien ne verse à ce titre aucune compensation au gouvernement cubain.

LE DRAGAGE DU SAINT-LAURENT ENTRE LÉVIS ET MONTMAGNY

Question nº 109-M. Lambert (Bellechasse):

- 1. Drague-t-on le Saint-Laurent entre Lévis et Montmagny et, dans l'affirmative, a) de quel ministère le dragage relève-t-il, b) quelle en sera la durée probable?
- 2. L'exécution du dragage a-t-elle été confiée à une compagnie et, dans l'affrmative, a) laquelle, b) quel est le coût total du dragage prévu au contrat?
- M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Oui. a) Le ministère des Transports; b) La durée sera de trois ans à compter de l'été 1971.
- 2. Oui. *a*) Marine Industries Limitée de Montréal, McNamara Corporation Limited de Willowdale, et J. P. Porter Company Limited de Montréal, entreprise conjointe. *b*) le 4 octobre 1971; *c*) \$20,860,000.

LES DOCUMENTS DE LA RÉFORME FISCALE

Question nº 128-M. Coates:

- 1. Combien d'exemplaires du Livre blanc sur la réforme fiscale a-t-on produits, qui les a produits et à quel prix?
- 2. Combien d'exemplaires du Bill C-259 original a-t-on produits, qui les a produits et à quel prix?
- 3. Combien de versions modifiées du bill a-t-on produites, qui les a produites et à quel prix?

- 4. Quels renseignements supplémentaires portant sur le Livre blanc et le Bill C-259 a-t-on publiés sous forme de brochures, qui a produit les brochures, à combien d'exemplaires et à quel prix?
- M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères des Finances et des Approvisionnements et Services m'informent comme suit: 1. L'Imprimerie du gouvernement canadien a imprimé 175,500 exemplaires du Livre blanc sur la réforme fiscale, au coût total de \$61,668.55.
- 2. L'Imprimerie a tiré 14,585 exemplaires du bill C-259 pour la première lecture, au coût de \$106,471.
- 3. Deux versions modifiées: a) la première lecture, modifiée par le comité plénier, et b) la troisième lecture ont été imprimées à l'Imprimerie. La première lecture révisée a coûté \$13.446 et la troisième. \$38,898.
- 4. Les renseignements supplémentaires sur le Livre blanc et le bill C-259, tous publiés par l'Imprimerie du gouvernement canadien, comprenaient: 5,800 examplaires des Points saillants du Livre blanc, \$1,412.06. 140,000 exemplaires d'un Résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971, \$51,567.83. 19,000 exemplaires des Points saillants des dispositions budgétaires et du projet de loi sur la réforme fiscale, 18 juin 1971, \$5,846.13.

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS—LES SERVICES D'EXPERT-CONSEIL

Question nº 130-M. Coates:

- 1. Le ministère des Transports a-t-il retenu les services d'un expert-conseil en planification stratégique par l'entremise de sa direction de la planification d'ensemble ou d'une autre direction et, dans l'affirmative, a) quel est le nom de l'expert-conseil, b) quelles sont ses fonctions, c) depuis combien de temps est-il au ministère, d) a-t-il signé un contrat particulier ou reçoit-il un traitement journalier et, dans l'un ou l'autre des cas, quels sont les termes du contrat, e) quel montant a-t-il touché jusqu'ici en traitement et en dépenses, f) quels services de planification a-t-il fournis au ministère jusqu'ici et combien de plans présentés le ministère a-t-il utilisés et de quelle façon?
- 2. Qui a recommandé cet expert-conseil au ministère et pendant combien de temps aura-t-on besoin de ses services?
- M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. a) Oui. Il s'agit de la firme Ernst & Ernst. b) Conseiller dans l'élaboration et la mise au point d'un système de planification stratégique d'ensemble pour l'Administration canadienne des transports aériens et aider à recueillir la documentation requise pour ce travail. c) Le ministère fait périodiquement appel aux services de cette entreprise depuis le 2 novembre 1970. d) Ernst & Ernst ont signé un contrat particulier. Les termes du contrat prévoient un taux de traitement journalier pour les services des experts-conseils. Ce taux varie suivant l'expérience de l'expert-conseil. e) Depuis le 2 novembre 1970, la firme Ernst & Ernst a touché \$54,580 pour ses services consultatifs, en plus de \$5,738 en remboursement de frais de voyages effectués pour le compte du ministère. f) La firme a aidé à établir un système de planification stratégique d'ensemble pour l'Administration canadienne des transports aériens. La préparation concrète des plans n'est pas de son ressort.
- 2. La Direction des services de gestion du ministère des Transports a fait des recherches pour trouver une maison d'experts-conseils ayant les qualités requises. C'est à la suite de ces recherches qu'un contrat a été offert à Ernst & Ernst. Ce contrat expire le 31 mars 1972.